

Décryptages utiles sur la fin de vie, en France et en Suisse

FAUT-IL LÉGALISER L'EUTHANASIE ?
de Luc Ferry et Axel Khan
Ed. Odile Jacob, 144 p., 11,90 €

Alors que des sénateurs vont débattre, en janvier, d'une proposition de loi légalisant l'euthanasie en France, Luc Ferry, philosophe et Axel Khan, médecin, conjuguent leurs plumes pour défendre une société qui s'en tient, au contraire, à l'interdit de tuer. La force de ce petit ouvrage ne tient pas seulement à la clarté de leur style ou à la finesse de leurs analyses; mais aussi, paradoxalement, à la place faite aux partisans de l'aide active à mourir. Autrement dit, ce livre résolument engagé contre la légalisation de l'euthanasie en France ne craint pas d'ouvrir ses pages aux arguments de la partie adverse. Dès le premier chapitre, Luc Ferry tient ainsi à rappeler que l'utilitarisme anglais, en tête de la lutte pour l'euthanasie, « traduit une authentique vision du monde », loin de se

confiner à « une doctrine glorifiant l'égoïsme et la poursuite des intérêts privés ». Il donne le ton. Pas question pour lui de caricaturer l'action de certains groupes, comme l'association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD); ni de passer sous silence de réelles interrogations, comme l'agonie de malades vis-à-vis desquels la loi Leonetti préconise l'administration de sédatifs et la suppression de l'hydratation, plutôt qu'une mort par injection létale. À cet égard, le choix de l'interview d'Axel Khan, dans le deuxième chapitre, est efficace, puisqu'il donne lieu à un échange d'arguments contradictoires. Le troisième chapitre, enfin, remet en perspective la législation française et décrypte, de façon courte et pédagogique, deux visions du monde, celle des pro- et des anti-euthanasie. Un outil intéressant pour qui veut aller plus loin que le traitement trop souvent superficiel de ce débat complexe.

L'INCITATION ET L'AIDE AU SUICIDE, LE « MODÈLE » SUISSE ET LA SITUATION FRANÇAISE
de Michel Salamolard,
postface de Jean Leonetti
Ed. Saint-Augustin, 119 p., 12 €

Autre pays, autres mœurs. En Suisse, l'aide au suicide, interdite en France, est tolérée au point que des associations comme Exit ou Dignitas se sont créées à cet effet (lire La Croix du 8 novembre 2010). Alors que le gouvernement helvétique souhaite réformer son code pénal pour lutter contre « le tourisme de la mort » – un nombre croissant d'étrangers vient en Suisse pour « bénéficier » d'un suicide assisté – le livre du P. Michel Salamolard, prêtre du diocèse de Sion, donne des clés pour comprendre ce qui se joue à nos frontières. Là encore, il s'agit d'un livre engagé mais pédagogique, qui détaille notamment les avant-projets de loi du gouvernement.

MARINE LAMOUREUX